

**M. Solon Low (Peace-River):** Au nom de notre groupe, je veux signaler en quelques mots que nous sommes enchantés de la mesure dont la Chambre vient d'être saisie. Nous estimons que tous les députés devraient l'examiner avec la plus grande bienveillance; il convient que la Chambre l'adopte afin d'indiquer qu'elle approuve l'aide aux invalides.

Je ne crois pas que cette question et ses ramifications aient jamais été exposées d'une manière plus saisissante que récemment lorsque l'association des incurables a envoyé ses représentants au Parlement. Il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) les a accueillis à son bureau. Je sais qu'ils sont venus exposer leur cas chez moi et chez d'autres membres de notre groupe. Ces gens sont bien à plaindre. J'imagine qu'aucun député ne peut s'empêcher de vouloir leur aider.

Depuis que je siége à la Chambre, il ne s'est pas passé une session sans que notre groupe demande que les incurables et les invalides soient mis sur un pied analogue à celui des vieillards pensionnés. Des milliers de foyers canadiens comptent des inaptes au travail; à cause de quelque invalidité, ils ne peuvent gagner leur vie. Les parents, les frères ni les sœurs ne peuvent s'occuper d'eux convenablement.

Quand les représentants de l'association des incurables sont venus à Ottawa, ils m'ont dit que beaucoup de leurs membres pouvaient travailler et qu'ils cherchaient constamment un emploi. Mais même lorsqu'on les employait à des besognes qu'ils pouvaient accomplir, le public n'acceptait pas de les voir dans des endroits bien fréquentés. Ainsi, on m'a raconté le cas d'un homme compétent qui avait trouvé un emploi de liftier dans un grand édifice. Il accomplissait bien sa tâche jusqu'à ce que quelqu'un se plaigne de ce qu'un incurable soit chargé de l'ascenseur.

C'est une tragédie quand le public empêche un tel homme de gagner sa vie. A mon avis, nous devrions faire quelque chose à cet égard. Déjà auparavant, quand la Chambre se trouvait saisie de la question, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de faire mener une enquête par son ministère en vue de déterminer le nombre des incurables au Canada.

**L'hon. M. Martin:** L'enquête se poursuit actuellement.

**M. Low:** Bravo! Quand nous disposerons de ce renseignement, nous pourrions alors juger de l'importance du problème. On devrait terminer aussi rapidement que possible l'enquête visant à déterminer le nombre d'incur-

rables et d'infirmes qu'il y a au Canada, et faire rapport au ministre afin que nous puissions discuter la question, lorsqu'il nous présentera ses crédits peut-être. Nous saurions alors ce que cela coûterait et nous pourrions décider s'il serait possible d'adopter un crédit afin de donner suite au vœu exprimé dans ce projet de résolution. Je lui donne mon appui.

**M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord):** Quelques mots à l'appui de ce projet de résolution. Pour peu qu'il s'arrête un instant à cette question, il n'est pas un d'entre nous qui ne connaisse dans sa circonscription bien des aveugles pensionnés ou qui ne connaisse aussi bien des vieillards pensionnés de plus de soixante-dix ans. Il saura également que, dans bien des cas, ces gens sont parfaitement capables de s'aider. Il doit aussi savoir que nos aveugles pensionnés sont souvent en mesure de se débrouiller. Pour peu qu'il réfléchisse davantage il pourra aussi se rappeler un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui, du fait d'une invalidité quelconque, sont absolument incapables de gagner leur vie.

Il s'ensuit une charge autrement plus lourde pour la famille que celle qui lui serait imposée par quelqu'un qui aurait perdu la vue ou atteint l'âge de soixante-dix ans. Voilà des années qu'on parle de cette question à la Chambre. Après tout, il est bien inutile de l'étudier davantage, de poursuivre notre enquête à ce sujet. Le contribuable canadien, j'en suis sûr, est tout à fait disposé à aider ces personnes. Il faut qu'on s'en occupe.

**M. John Hunter (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, cette question m'intéresse tout particulièrement parce que l'hôpital Queen Elizabeth pour incurables se trouve dans la circonscription fédérale de Parkdale, tandis que l'hôpital Mercy, qui joue le même rôle, est dans la circonscription provinciale de Parkdale. Il y a dans ces institutions bien des gens qu'on a déclarés incurables. Beaucoup y prennent du mieux, mais il est très rare qu'ils recouvrent complètement la santé. Arrivés à soixante-dix ans, ils obtiennent une pension qui leur permet de se payer quelques douceurs. Mais ceux qui ont moins de soixante-dix ans et n'ont pas de ressources personnelles ne peuvent s'acheter par exemple des cigarettes, des tablettes de chocolat et le reste, et cependant ils sont parfois confinés dans ces institutions pendant dix, vingt, trente ou quarante ans. On devrait aider ces gens.

Quelques-uns sont renvoyés chez eux et sont en mesure de reprendre la lutte pour l'existence, mais la guérison est rarement assez complète pour qu'ils puissent se trouver